

Conseil départemental
de l'Aveyron

Le Président

Rodez, le 10 JUIN 2021

Réf : JFG/MF

Monsieur le Ministre,

L'application du Nutri-score sur les produits alimentaires (application qu'il est prévu de rendre obligatoire sur la face avant des denrées préemballées en 2022) est sans aucun doute une bonne nouvelle pour la santé des consommateurs qui ont bien compris, selon la formule consacrée qu'il fallait éviter de manger trop gras, trop salé, trop sucré.

Toutefois, mon attention a été attirée par la confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort, sur les dérives qu'un tel outil pourrait engendrer.

En effet, ces professionnels me font remarquer que le calcul du Nutri-score se fait sur une portion de 100 grammes d'aliment consommé, ce qui, bien sûr, ne correspond pas à la consommation individuelle et journalière de Roquefort.

Le Roquefort, à l'image des produits sous signe de qualité, est en outre un excellent ambassadeur de nos territoires. Au-delà, ce seront toutes nos productions AOP, IGP... qui seront touchées, et donc l'agriculture et aussi la gastronomie, cette notion si française et enviée dans le monde entier.

Je sais, Monsieur le Ministre, votre attachement à la notion d'excellence qui est accolée à notre agriculture et je suis certain que vous saurez prendre en compte ces quelques arguments afin que le principe du Nutri-score ne devienne pas un instrument dangereusement pénalisant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma parfaite considération.



Jean-François GALLIARD

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75700 PARIS